

Commission *Entreprises et stratégies de marché* du 24 mars 2022

Président : Gianluca Orefice

Synthèse

La séance débute par l'**examen pour avis d'opportunité de l'enquête auprès des entreprises créées en 2022** présenté par l'Insee. Cette enquête annuelle fait partie du système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine). Dispositif existant depuis 1994 avec une nouvelle cohorte d'entreprises tous les quatre ans, il consiste à suivre une cohorte de la création à cinq plus tard, en passant par une étape à trois ans. Il n'y a pas de lien avec un règlement européen et ce dispositif est la source unique d'informations sur le couple nouvelle entreprise / créateur. Entre 70 000 et 80 000 entreprises (unités légales) représentatives d'environ 515 000 créations du champ marchand non agricole sont interrogées. Les principales nouveautés de 2022 sont le choix d'un questionnaire unique (tronc commun + questions selon le type de création), l'ajout d'un volet environnemental et le lien avec la crise sanitaire. La commission émet un avis favorable à cette demande d'opportunité.

Un accord est aussi donné à la **prolongation d'un an (2023) de l'opportunité pour l'enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises (TRM)** du SDES, service statistique du ministère (SSM) de la Transition écologique. Les travaux méthodologiques n'ont en effet pas pu être finalisés cette année en raison de la crise sanitaire, ils le seront en 2023 et pourront alors être présentés devant le Comité du label.

La commission examine ensuite une **demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951** présentée par l'Insee auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (Inpi). Il s'agit d'avoir les données de l'ensemble des marques déposées, appelé « Base des marques » (plus de 5 millions de marques). Cette base est publique et publiée par obligation légale par l'Inpi au Bulletin officiel de la propriété intellectuelle. L'Inpi se charge également de mettre à disposition une base de données en *open data*, mais n'en donne l'accès qu'après un dépôt de formulaire sur son site Internet. La demande a pour objectif de faciliter l'utilisation de la base en continu *via* une API. Deux enjeux la motivent : l'amélioration du processus de production d'une base d'enseignes servant de base de sondage pour les enquêtes Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail et les services ; l'amélioration de la qualité de la base de sondage.

La commission émet un avis favorable à cette demande d'accès.

Comme chaque année dans les commissions de printemps, les deux rapporteurs présentent les **nouveautés des programmes de travail 2022** des producteurs de la statistique publique appartenant au champ de la commission. Cinq chantiers occupent les statistiques structurelles d'entreprises : le plan d'action concernant le processus Esane suite au rapport de la mission de l'Inspection générale de l'Insee d'avril 2021 ; les impacts induits par l'entrée en application du nouveau règlement européen EBS (*European Business Statistics*) ; le nouveau système d'information sur la démographie d'entreprises (Side) ; les travaux liés aux révisions des nomenclatures d'activités européenne (Nace) et internationale (ISIC ou Citi) ; la refonte du répertoire inter-administratif Sirene (Sirene 4), qui devrait aboutir début 2023. Pour les statistiques de court terme, démarches qualité sur les indices de chiffres d'affaires (ICA) et indices de production associés et sur l'indice de production industrielle (IPI) et refontes de l'IPI (projet Dessin pour répondre aux nouvelles exigences du règlement européen EBS) et du calcul de l'indice du coût de la construction (ICC) par le SDES sont au programme. Dans tous les domaines, le recours à d'autres sources statistiques est un axe fort (projet Nosica pour les ICA, *webscraping* pour l'indice des prix des transports aériens calculé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), données des péages payés par les transporteurs routiers professionnels pour les autoroutes). Des chantiers en lien avec la nouvelle base de la comptabilité nationale seront prioritaires, dont l'étude d'une enquête sur la filière automobile, la R&D, les logiciels et bases de données. La collecte de l'enquête sur la sous-traitance des entreprises en 2021 débutera au 4^e trimestre. Les travaux innovants engagés lors de la crise sanitaire pour la production des statistiques de la conjoncture seront poursuivis et, dans la mesure du possible, articulés avec les méthodes plus classiques. Pour le SSM Douanes, 2022 sera une année de suivi rapproché du nouveau dispositif statistique mis en place, avec en particulier la nouvelle enquête mensuelle sur les échanges intra-UE de biens. Du côté des transports (SDES), la prise en compte des enjeux environnementaux sera renforcée, et des travaux encore expérimentaux sur les voitures particulières à partir du répertoire statistique des véhicules routiers devraient permettre des avancées dans la diffusion de données nouvelles ou renouvelées. Enfin dans le secteur de l'agriculture, le gros des travaux sera consacré à la valorisation des données du recensement agricole 2020, lequel sera utilisé par ailleurs pour caler la statistique annuelle agricole. Le groupe de travail du Cnis sur l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture rendra son rapport en fin d'année, dans le contexte de la révision du règlement européen sur l'utilisation des pesticides à des fins agricoles.

Comme à la commission d'octobre dernier, un point d'information est fait sur le chantier de la **révision des nomenclatures d'activités européenne (Nace) et internationale (Citi)**. La révision de la Nace touche maintenant à sa fin avec une version actuelle, quasi définitive, de sa nouvelle structure, en cohérence complète avec la Citi aux

niveaux des sections et des divisions (deux positions). En effet, la nomenclature d'activités internationale (Citi en français, ou ISIC en anglais), qui est la nomenclature de référence pour la Nace, fait également l'objet d'une révision, coordonnée sous les auspices de la Commission statistique des Nations unies. Ayant été validée au tout début mars 2022, la nouvelle structure de la Citi est désormais arrêtée aux niveaux des sections, des divisions et des groupes (*i.e.* jusqu'au niveau des codes à trois chiffres). Le niveau des classes (codes à 4 chiffres) sera précisé au cours de l'année 2022. Avant d'entamer le processus législatif préalable à l'entrée en vigueur de la nouvelle Nace, Eurostat lance une ultime consultation dans les États membres pour finaliser la structure (groupes et classes). En France, c'est l'Insee, relayé par le Cnis et les membres de la commission Entreprises, qui conduit cette consultation fin mars – début avril 2022. La révision de la nomenclature d'activité française (NAF) suivra dans l'année et son niveau le plus fin donnera lieu à une concertation plus approfondie sous l'égide du Cnis. L'entrée en vigueur des nouvelles nomenclatures est prévue en janvier 2025.

Les avancées de la statistique d'entreprise dans l'observation de l'économie numérique, quatre ans après le colloque du Cnis, constituent le sujet central de la réunion.

La session débute par un état des lieux synthétique des chantiers de la statistique d'entreprise exposés en 2018 : rendre compte des pratiques du numérique par les entreprises dans un contexte de mutation technologique rapide ; voir dans quelle mesure les nomenclatures actuelles d'activités et de produits permettent de classer les nouvelles activités permises par le développement du numérique et de bien observer l'économie numérique ; s'interroger sur les unités statistiques pertinentes et la manière de collecter l'information, notamment pour évaluer la part de marché de l'économie collaborative. De nombreuses publications, dont un Insee Références sur *L'économie et la société à l'ère du numérique* (fin 2019), ont permis depuis d'éclairer certaines de ces problématiques. La révision de la Nace en cours précise l'approche du commerce électronique (plus de distinction entre commerce en magasin et commerce en ligne). Mais les mêmes questions demeurent : quel périmètre ? comment mieux observer (collecte auprès des entreprises ou des ménages : cas de l'économie collaborative, des plateformes ; utilisation des données massives du *web*) ? **L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) est au centre du dispositif.** Annuelle depuis 2006, soumise au règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises (FRIBS), cette enquête interroge les entreprises au sens d'unité économique du secteur marchand sur la base d'un questionnaire complexe et modulaire qui aborde toutes les dimensions du sujet (infrastructures, contenus), y compris organisationnelle. Mais le besoin de relier les usages des TIC aux performances économiques des entreprises suppose d'aller au-delà des seules enquêtes TIC. Les enquêtes CIS (Capacité à innover et stratégie) renseignent sur l'importance du numérique pour l'innovation, celles sur la sous-traitance ou sur les chaînes d'activité mondiale renseignent sur l'externalisation éventuelle des activités liées aux services informatiques et technologies de l'information. Les sources administratives ou privées sur les activités des plateformes méritent également d'être explorées, et des travaux méthodologiques sont menés en ce sens. Forme centrale de l'économie marchande numérique, **l'e-commerce est complexe à mesurer** : quelle définition commune (différente selon les sources utilisées) ? Faut-il mesurer les ventes de biens ou de services ? Le chiffre d'affaires, les montants de transactions, les ventes de marchandises, la production de services ? À côté de l'enquête TIC, l'enquête sectorielle annuelle de l'Insee (ESA) fournit des informations sur le commerce de détail mais pas sur les échanges informatiques de données (EDI) et va moins dans le détail pour les ventes sur Internet. La Fédération professionnelle des entreprises de vente à distance (Fevad) produit un indicateur du commerce électronique proche d'une notion de consommation en se basant sur les transactions des sites Internet. Toutes ces sources ne donnent qu'une mesure « partielle » du e-commerce. C'est au même constat qu'aboutit **l'OCDE qui fait un point sur l'approche du numérique dans les entreprises dans une perspective internationale.** Le changement est radical depuis 25 ans, traduisant la diffusion du numérique dans toute l'économie : nous sommes passés du commerce électronique, puis à l'économie Internet et enfin à l'économie numérique avec toujours, au niveau européen, l'enquête TIC au centre des différents domaines et enjeux et une définition plus large de l'objet mesuré (des biens TIC à l'économie de l'information – TCIS : technologies, contenus et supports de l'information). Les enjeux sont considérables, en particulier pour la statistique publique, dans l'évolution des questionnaires, la comparabilité internationale, l'appréhension des technologies émergentes, le recours aux données massives, les effets de la numérisation. Mais il ressort qu'il n'y a pas d'approche optimale globale pour appréhender l'ensemble d'un domaine transverse aux secteurs d'activité et en constante évolution.

Les échanges qui suivent ces présentations font ce même constat : il semble illusoire de vouloir bâtir une base de données globale qui pourrait servir de source unique à l'étude de l'économie numérique, et l'enquête TIC n'y suffit pas, faute d'une définition précise et restreinte du champ d'étude. Dès lors, comment mesurer le poids du numérique dans le PIB ? Il faut sérier les questions, les préciser et trouver des réponses adaptées à chacune. Mieux observer et caractériser l'organisation des entreprises avec le numérique, étendre la mesure au secteur non marchand participera de cette amélioration du dispositif pour faire en sorte que la transformation numérique transparaît toujours mieux dans les statistiques économiques.

Un avis sur le sujet est adopté en séance.